



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/MAI/096	OBJET : APPROBATION D'UN GUIDE DES ÉCOGESTES POUR LES AGENTS MUNICIPAUX
<u>Date du conseil municipal</u> 28/05/2018	
<u>Date de la convocation</u> 18/05/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 29/05/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 18 mai 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÉ, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Monique DEVILAINE
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180531-2018-RH-096-DE
Date de télétransmission : 31/05/2018
Date de réception préfecture : 31/05/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 110-1 et suivants,

CONSIDERANT l'engagement de la municipalité à être initiateur, prescripteur et acteur de comportements éco-responsables, s'inscrivant dans une démarche de construction de « ville durable et solidaire »,

CONSIDERANT l'intérêt que présente le guide des écogestes et son annexe sur les marchés publics durables dans l'engagement de la municipalité de Nangis pour le Développement Durable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE Unique :

APPROUVE le guide des écogestes de la commune de Nangis et de son annexe sur les marchés publics durables joints à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 mai 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180531-2018-RH-096-DE
Date de télétransmission : 31/05/2018
Date de réception préfecture : 31/05/2018